5, rue Pleyel
93200 St Denis

fgaac-cfdt@fgaac.org

www.fgaac-cfdt.fr

FGAAC-CFDT Officiel

Paris, le 3 novembre 2026



REVOYURE SALARIALE : LE COMPTE N'Y EST CLAIREMENT PAS !

LA FGAAC-CFDT REMERCIE LES CONDUCTEURS QUI ONT PRIS PART AU RASSEMBLEMENT À ST DENIS

La clause de revoyure salariale, qui était à l'origine de cette Table Ronde, est issue de l'accord salarial 2026 signé et sauvegardé par la FGAAC-CFDT en janvier 2026.

Cette réunion s'est tenue dans un contexte de poussée inflationniste et d'érosion du pouvoir d'achat très marqué depuis la rentrée 2026.

La FGAAC-CFDT a mis à profit cette revoyure salariale pour porter de nombreuses revendications pour les conducteurs de train !

La Direction a acté plusieurs mesures unilatérales. Certaines d'entre elles correspondent à des demandes de la FGAAC-CFDT mais se révèlent être très insuffisantes par rapport au contexte de flambée des prix !

Pour la FGAAC-CFDT, il faut prendre ce qu'il y a à prendre pour les agents et continuer à pousser pour obtenir des mesures salariales permettant de compenser les impacts de l'inflation ! ⇾⇾⇾

LA FGAAC-CFDT APPELLE LES CONDUCTEURS À S'INSCRIRE DANS LA MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE DU 5 NOVEMBRE !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

Mon syndicat professionnel en direct sur mon téléphone ou ma tablette !



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs FGAAC-CFDT

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

Téléchargez gratuitement l'application

© FGAAC-CFDT - novembre 2026 - Crédits photo : Adobe Stock



LA FGAAC-CFDT A PORTÉ PLUSIEURS REVENDICATIONS POUR LES CONDUCTEURS LORS DE CETTE RÉUNION :

La FGAAC-CFDT a porté les revendications suivantes pour les ADC :

- mise en oeuvre d'une mesure d'augmentation générale des salaires avec une rétroactivité au 1er janvier 2026 ;
- versement d'une prime de partage de la valeur au titre des excellents résultats du Groupe Public SNCF sur le premier semestre 2026 ;
- attribution d'une prime carburant permettant de compenser la flambée des prix des carburants à la pompe ;
- revalorisation de l'ensemble des EVS (Eléments Variables de Solde) lié à la production dont les indemnités pour travail de nuit, dimanche et fêtes ;
- revalorisation des allocations de déplacement ;
- amélioration du déroulement de carrière des ADC statutaires et contractuels.

RETOUR SUR LES ANNONCES DE LA DIRECTION :

ATTRIBUTION D'UNE PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR DE 400€ :

- La Direction a annoncé le versement d'une prime de partage de la valeur d'un montant de 400€.
- Celle-ci sera versée sur la paie de novembre 2026 et ses modalités de versement seront identiques à celles de mars 2025.
- La Direction convoquera l'instance centrale lundi pour valider cette PPV.

REVALORISATION DE CERTAINES INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS :

- La Direction a annoncé qu'elle revalorisait de 2% les indemnités versées pour le travail de nuit, les dimanches et fêtes, à partir du 1er novembre 2026.
- La Direction a également annoncé une revalorisation de 5% des allocations versées aux agents pour utilisation de véhicule personnel à partir du 1er novembre 2026.

LA DATE DES PROCHAINES NAO EST FIXÉE AU 19 JANVIER 2027 :

- La Direction a annoncé que les négociations annuelles sur les salaires pour l'année 2027 auraient lieu le 19 janvier 2027.
- Au regard du contexte d'inflation, la FGAAC-CFDT a porté la demande d'avancer les prochaines négociations salariales.
- La Direction n'a pas répondu favorablement à cette demande !

ÉLECTIONS AUX COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES SNCF

DU 19 AU 26 NOVEMBRE, VOTEZ ET FAITES VOTER

Le syndicat qui défend ma rémunération !